

Mission Val de Loire patrimoine mondial

Consultation 1

(Marché passé selon une procédure adaptée)

Production d'une série de vidéos : « Portraits de Loire à la Renaissance »

Date limite de réception des offres :

Le jeudi 21 février 2019 à 12h00.

N° du marché : 20192019012101

Personne publique contractante :

Syndicat Mixte Interrégional

Mission Val de Loire Patrimoine Mondial

Madame Christelle MORANCAIS, Présidente.

A - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du marché

La production d'une série de 6 vidéos portant sur les portraits de Loire à la Renaissance. Il s'agit d'une consultation pour la réalisation de supports de communication destinés à valoriser les actions menées en faveur de la préservation, la gestion et la valorisation du Val de Loire patrimoine mondial.

2. Mode de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Durée du marché – délai d'exécution

La durée du marché est fixée à 1 an, à compter de la date de notification, avec l'émission d'un bon de commande pour chaque vidéo produite par le titulaire du marché de mai à novembre 2019.

4. Délai de validité des offres

Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 120 jours après la date limite de remise des offres.

5. Modalité de financement et de paiement

sur fonds propres de la Mission Val de Loire Syndicat Mixte Interrégional.

Cette opération fera l'objet d'une demande d'aide auprès des fonds européen (CPIER) et Régionaux et ce marché sera notifié en fonction du vote des crédits annuels 2019.

6. Le Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement et CCAP ;
- le CCTP

7. Critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : garanties professionnelles, techniques et financières.

8. Critères de jugement des offres

L'offre qui sera retenue sera celle jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants (note attribuée sur 100) :

- Critère 1 – Adéquation de l'offre à la demande /40 - (pertinence de la méthodologie proposée – technicité, qualité de la prestation, réalisation et moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre de façon optimale et continue)
- Critère 2 - Prix des prestations /30 - (offre de prix / le prix le moins disant)
- Critère 3 - Les références du candidat – /30 (pertinence des références en fonction des critères techniques pour des prestations similaires durant les cinq dernières années).

Les offres retenues (au nombre de trois) sur la base de ces critères seront départagées par un entretien permettant d'évaluer plus finement la réponse à chacun des critères (/10). Cette seconde phase se déroulera sous la forme d'auditions qui seront organisées au cours de la première quinzaine du mois de mars 2019.

9. Contenu du pli

Le candidat est invité à fournir en langue française les éléments suivants :

La candidature :

La lettre de candidature (DC 1) dûment renseignée et signée.

La déclaration du candidat (DC2) dûment renseignée et pour chaque membre du groupement le cas échéant

- La capacité économique et financière et un descriptif des moyens techniques et humains de la société, la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations en l'objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles 45, 48 l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics
- La copie du jugement si l'entreprise est en redressement judiciaire
- Si l'attributaire est établi en France une attestation et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Certificats de qualification professionnelle ou équivalents du candidat
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle.

L'offre :

- Le marché passé selon une procédure adaptée, valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières, dûment renseigné, signé et approuvé, par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat.
- La décomposition du prix global et forfaitaire sous la forme d'un devis détaillé en euros selon les postes rappelés dans l'annexe financière de l'acte d'engagement incluant l'ensemble des coûts de réalisation, de cession des droits d'exploitation et des frais techniques etc...

- Un calendrier d'exécution.
- Note d'intention méthodologique, format A4 de 3 pages maxi permettant de définir l'approche proposée par le candidat au regard de la sensibilisation des publics aux dimensions historiques et patrimoniales des contenus et des thèmes exposés dans le CCTP et son Annexe 1.
- Une présentation de l'équipe dédiée au projet.
- Les principales références du candidat pour des prestations similaires à l'objet du marché exécutées au cours des cinq dernières années.

Et tout élément que le candidat juge nécessaire de porter à la connaissance du Pouvoir Adjudicateur. Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Le prestataire doit prévoir l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la mission, conformément à la réglementation de la profession. Aucune majoration de prix ne sera possible pour raison d'omission. Le prestataire s'est rendu compte du volume et de la nature des tâches à effectuer. Il a supplié par ses connaissances professionnelles aux détails omis dans le CCTP. Les candidats joindront les documents essentiels à la compréhension et à l'évaluation de l'offre en conformité avec le règlement de la consultation (moyens, structures, modalités d'action, références, etc.).

10. Offre de base et variantes

Les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base et les variantes sont autorisées.

11. Modifications apportées au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

12. Disposition en cas de cotraitance et/ou sous-traitance

Les éventuels co-traitant(s) et/ou sous-traitant(s) doivent justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières et de leurs références. Ils doivent donc produire les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat en ce qui concerne les pièces de la candidature. En outre, en cas de sous-traitance, le candidat doit fournir une déclaration de sous-traitance (DC4) dûment complétée et signée.

13. Modalités de remise des offres

Votre pli devra être déposé sur la plateforme dématérialisée AWS à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> dont les modalités de dépôt sont rappelées dans les

conditions générales d'utilisation au lien suivant : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf> avant le jeudi 21 février 2019 à 12 heures, date et heure limites de réception des offres. Une signature électronique n'est pas exigée en première instance de dépôt du pli :

Toute offre enregistrée après l'expiration du délai sera refusée, la date limite étant la date de réception. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Régularisation des offres : Conformément à l'article 59-II du décret du 25 mars 2016, en cas d'offre irrégulière, l'acheteur peut demander au soumissionnaire de régulariser son offre, dans un délai maximum de 2 jours, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Mission Val de Loire patrimoine mondial

81 rue Colbert – 37 000 TOURS

Horaires d'ouverture de la Mission (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00)

Tél 02.47.66.94.49

14. Délai de validité des offres

Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 120 jours après la date limite de remise des offres.

15. Groupement

En cas de groupement, aucune forme n'est imposée pour répondre à la présente consultation. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera nécessairement solidaire.

16. Documents à produire par l'attributaire pressenti

Le candidat retenu devra produire dans un délai de 5 jours, les certificats et attestations prévues à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les documents complémentaires qui lui seront demandés.

17. Renseignements

Pour obtenir tous renseignements nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation et de l'élaboration de leurs offres (renseignements techniques et administratifs), les candidats peuvent adresser une question sur la plateforme AWS ou sur consultation@mission-valdeloire.fr / contact téléphonique 02 47 66 94 49

Horaires d'ouverture de la Mission Val de Loire : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00). Les candidats doivent faire parvenir leurs éventuelles demandes de renseignements au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

18. Juridiction compétente

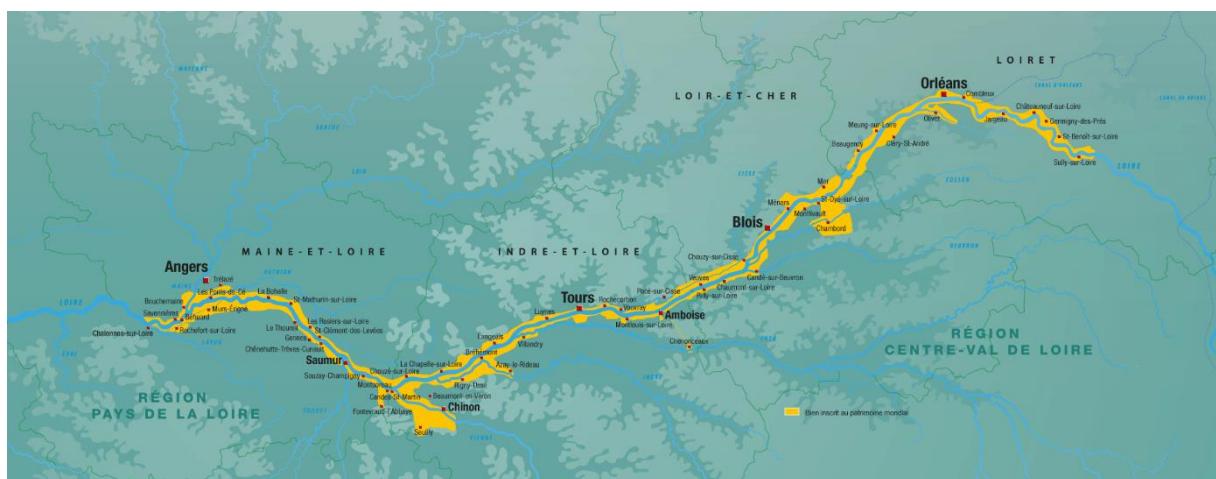
Tribunal Administratif d'ORLEANS.

B - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

1 - CONTEXTE GENERAL ET ROLE DE LA MISSION VAL DE LOIRE :

Le Val de Loire, de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco le 30 novembre 2000, au titre des paysages culturels vivants. La Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional créé en mars 2002 est portée par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

Le site inscrit se compose d'un linéaire de 280 km, un vaste territoire de plus d'1,2 million d'habitants qui n'a cessé d'évoluer à travers son histoire et qui implique un nombre important de partenaires publics et privés sur les plans local, intercommunal, départemental, régional, avec un rayonnement national et international. La mission Val de Loire fait partie du réseau des 44 sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le territoire comprend : 157 communes réparties dans 18 EPCI (13 communautés de communes), 2 communautés d'agglomération (Blois-Aggopolys et Saumur Val de Loire), 1 communauté urbaine (Angers Loire Métropole), 2 métropoles (Orléans et Tours), sur 4 Départements, 2 Régions et le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine :



L'une de ses missions principales est l'appropriation des valeurs de l'inscription
<https://www.valdeoire.org/Connaitre>

Elle développe des actions qui contribuent à la prise en compte des paysages et du patrimoine dans les politiques territoriales et à la constitution d'offres culturelles pour les publics. Son site internet est configuré comme un portail ressources avec trois fonctions fondamentales :

- Un outil de connaissance → faciliter la médiation et l'interprétation du territoire
- Un outil de gouvernance → accompagner l'intervention sur le territoire
- Un outil de travail → accompagner les missions et pratiques au quotidien

Le numérique permet de rénover l'accès aux connaissances et aux ressources, et la Mission Val de Loire a engagé depuis le début de l'année 2018, le développement des réseaux sociaux avec comme objectif de diriger ses actions vers un public de plus en plus étendu.

2 . OBJET DE LA CONSULTATION

1 – Contexte et objectifs

2019 pour la région Centre-Val de Loire marque le 500^e anniversaire de la Renaissance. 1519 fut en effet la date de la mort de Léonard de Vinci au Clos Lucé à Amboise, de la naissance de Catherine de Médicis et du début de la construction du château de Chambord. C'est l'occasion de mettre en valeur cette période, la Renaissance, qui a profondément marqué le Val de Loire et la France entière.

En 2019, la Région Centre-Val de Loire organise ainsi une saison culturelle baptisée « 500 ans de RenaissanceS en Centre-Val de Loire » (www.vivadavinci2019.fr). La Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional œuvrant sur le *paysage culturel* du Val de Loire, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, propose une contribution à cette saison centrée sur la Loire elle-même, axe de développement et de construction du Val de Loire, dont le titre de travail est « Portraits de Loire à la Renaissance ». (Plus largement entre 1450 et 1650)

La Mission Val de Loire est une structure dont l'une des fonctions est de proposer à l'attention de tous les publics des outils et des dispositifs de valorisation du patrimoine et en particulier des patrimoines constitutifs de l'inscription UNESCO. (<https://www.valdeloire.org/Connaitre>)

La volonté est de permettre au grand public de se faire une idée de ce à quoi pouvait ressembler la Loire et ses rives au moment de la Renaissance, les activités qui s'y déroulaient, et par là-même de se rendre compte de la permanence d'une relation au fleuve résultant d'une lente et patiente évolution, qui explique aussi les paysages d'aujourd'hui comme socle des paysages de demain.

L'intention est donc de présenter un « portrait » bien sûr fragmenté, parcellaire, composé d'une somme de points particuliers. À cette fin, la Mission Val de Loire a engagé une étude et une recherche documentaires afin de valoriser les ressources et les connaissances déjà acquises, de les rassembler et de les croiser de façon interdisciplinaire.

À ce jour, les recherches conduites permettent de structurer les données sur trois grands domaines :

- I. **Le paysage évolutif de la Loire** : l'aménagement du paysage et le développement des villes.
- II. **La Loire au centre d'un réseau fluvial et commercial** : les aléas de la navigation, les produits commercialisés.
- III. **La Loire dans les aléas de l'histoire** : visites de voyageurs « simples » et royaux en Val de Loire, passage des armées, vicissitudes des guerres de religion.

Chaque thème sera subdivisé en deux parties pour la présentation au public (soit 6 productions liées à 3 domaines ou thèmes)

2 – Prestations attendues

Réalisation/production/création

Création et production d'une série de 6 vidéos sous forme de documentaires animés constituant ces « Portraits de Loire à la Renaissance ». Ces productions seront issues de la documentation et des ressources remises au prestataire qui en proposera un « traitement ».

Chaque vidéo devra être « autonome », il s'agit de se situer dans une logique de série mais pas de feuilleton. Un « cahier documentaire », en Annexe 1 (page 11) à ce cahier des charges technique, montre quelques exemples des données à prendre en compte, des extraits littéraires à reprendre ou encore des images à faire figurer (retravaillées ou non).

Ces vidéos devront avoir un « style », une véritable écriture audiovisuelle et faire preuve d'un savoir-faire en vulgarisation scientifique en permettant à un spectateur non spécialiste de comprendre les contenus scientifiques et historiques. Ces films devront être pensés en termes de collection. Rassemblés ils formeront une présentation (non exhaustive pour autant) des recherches sur cette période de la Renaissance en Val de Loire. Séparément, ils viendront ponctuer les pages thématiques du site www.valdeoire.org ou illustrer un propos sur un site partenaire, etc...

Contenu

Le contenu sera constitué d'un ensemble de données portant sur des points précis dont la connaissance est étayée scientifiquement (fouilles archéologiques, recherches ponctuelles, sédimentologie, démarches documentaires...). Là par exemple on aura la preuve de l'évolution du trait de rive, ailleurs on parlera de l'ancienneté d'un aménagement portuaire. Les pratiques de pêches, des teinturiers et des bateliers seront évoquées. D'autres usages seront illustrés, comme l'installation de moulins. Les récits disponibles seront mis au jour. Les crues, étiages et embâcles remarquables ont été chroniqués. Les ancêtres de nos levées d'aujourd'hui pourront être présentées, tout comme certains aspects du « statut du fleuve » alors ponctué de péages tout au long de son cours, etc...

Les droits (d'usage et/ou de reproduction) inhérents aux iconographies retenues pour les productions seront à la charge de la Mission Val de Loire.

Positionnement

- Mettre en valeur les documents et ressources iconographiques existantes.
- Aborder les questions des aménagements historiques du territoire (transformation du paysage, développement des habitations).
- Offrir un regard sur l'histoire de la navigation, du commerce et de la vie des riverains et les situer dans l'histoire de tout le royaume durant la période où les rois de France vivaient dans le Val de Loire.
- Proposer un outil scientifiquement fondé, à la fois informatif et de loisir culturel

- Dessiner une image dynamique de la Loire, dont les paysages témoignent de l'interaction constante entre l'homme et la nature et dont les problématiques d'autan préfigurent celles d'aujourd'hui.

C'est un outil destiné à faciliter l'appropriation des valeurs paysagères et patrimoniales reconnues par l'UNESCO.

Au lieu de se concentrer sur quelques sites marquants, le but est d'ouvrir sur tout le périmètre inscrit, dans la limite impérative des données scientifiques, qui ne retrouvent évidemment pas une couverture homogène du territoire.

Dialogue et co-construction

Cette production se fera sur la base de la documentation rassemblée par la Mission Val de Loire et mise à disposition du prestataire. Les synopsis seront co-construits par le prestataire et la Mission Val de Loire. Ce principe de co-construction est important. Il se concrétisera par des échanges fréquents entre la Mission Val de Loire et le prestataire au fur et à mesure de l'avancement de la production. Au sein de l'équipe de la Mission Val de Loire, Imola Gebauer, chargée d'études, et Rémi Deleplancque, chargé de mission, seront des interlocuteurs de co-construction et à disposition du prestataire. Rémi Deleplancque sera le référent pour la Mission Val de Loire pour cette opération tout au long de son déroulement pour l'approche historique (cohérence du récit, sources, valorisation...) et Francis Vautier assurera la coordination technique et graphique de la production. Une première réunion se tiendra ainsi dès après la notification du marché pour lancer les réalisations.

Il est possible d'imaginer un fonctionnement comme suit :

- Synopsis : La Mission Val de Loire écrit les grandes lignes du scénario des vidéos
- Scénario : rédigés par le prestataire, en lien étroit avec la Mission Val de Loire
- Canevas / Storyboard... bref, l'étape avant la réalisation des vidéos : Scénarios traduits en images/dessins (ou extraits d'animations) où sont indiqués la documentation utilisée, les éléments animés à créer, l'ambiance sonore, la voix off, etc.
- Réalisation de l'animation vidéo avec l'habillage sonore

Approche éditoriale

Les données documentaires et l'iconographie transmises seront le fruit d'une recherche scientifique rigoureuse. Pour autant, le traitement qui en sera fait par le prestataire pourra s'autoriser toutes les formes de décalage ou de mise en perspective. La seule limite est le respect des données historiques connues. Il faudra faire vivre les iconographies, faire vivre l'histoire, la révéler au grand public en évitant un ton trop fastidieux, privilégier le « loisir culturel » et bannir l'apprentissage laborieux.

Public et planning :

Cette production s'étagera dans le temps avec un « épisode » par mois de mai à novembre (sauf en août) Ces films sont destinés au grand public.

Précisions techniques

6 productions courtes de l'ordre de 3 à 4 minutes au maximum.

L'utilisation et l'animation d'une carte du Val de Loire, sur la base de fichiers « fonds de carte » fournis par la Mission Val de Loire (format à définir en accord avec le prestataire) sont souhaitées pour mieux mettre en valeur les lieux concernés.

Images : Toute liberté est donnée en matière de parti-pris artistique : les techniques peuvent être variées et mixtes (images réelles, de synthèse, animation...).

Version audio en français sous-titrée en français et en anglais.

Les vidéos devront pouvoir être projetées et diffusées sur le web, Youtube et les réseaux sociaux. Format HD. Résolution minimum : 1920*1080 pixels. Norme d'encodage vidéo (H.264 ou H.265/HEVC) audio (AAC).

Habillage sonore : à définir en fonction de la voix off et du choix artistique d'ensemble.

Cession des droits

Cf acte d'engagement - Article 7 – Régime d'utilisation des résultats et régime des droits de propriété intellectuelle

3 . DOCUMENTS MIS À DISPOSITION

ANNEXE 1 du CCTP Production d'une série de Vidéos « Portraits de Loire à la Renaissance » : le cahier documentaire composée de 13 pages.

ANNEXE 1 DU CCTP – LE CAHIER DOCUMENTAIRE

RAPPEL DE L'INTENTION

Le contenu des productions vidéo s'articule autour de trois grands axes, chacun divisé en deux. Cette organisation a pour objet de regrouper les nombreuses thématiques et donner une image cohérente des sujets abordés. Si les thématiques sont complémentaires, chaque production doit être « autonome » en soi. Ces productions sont donc indépendantes, mais elles dessinent *ensemble* l'image de la Loire à la Renaissance.

Le récit est accompagné par des extraits littéraires le cas échéant ou d'autres sources d'époque et d'éléments iconographiques. Les sources peuvent être des textes juridiques ou des récits courts parfois humoristiques. Elles ont comme but de proposer une immersion dans l'époque par le langage.

STRUCTURE

- I. Aménagement ou le paysage évolutif de la Loire : l'aménagement du paysage et le développement des habitations, des villes.
- II. La Loire au centre d'un réseau fluvial et commercial : les aléas de la navigation, les produits commercialisés.
- III. La Loire dans les aléas de l'histoire : visites de voyageurs « simples » et royaux en Val de Loire, passage des armées, vicissitudes des guerres de religion.

ELEMENTS POUR LES SYNOPSIS des vidéos 1 et 2.

On trouvera ci-dessous une somme d'items, d'idées, de thématiques, de faits, de récits, d'écrits, d'images qui seront constitutifs du « récit » / de « l'illustration » proposés au public. Par commodité, ils sont répartis de la façon suivante :

- a. *Items, faits et thématiques*
- b. *Extraits littéraires ou autres sources d'époque*
- c. *Exemples d'éléments iconographiques*

I. AMENAGEMENT 1

I.a. Items, faits et thématiques : La dynamique du paysage : transformations dans l'histoire

Présentation du fleuve et ses caractéristiques : le bassin de la Loire et ses changements naturels.

Agriculture sur les coteaux, berges et alentours : un principe tenant compte des variations de niveau d'eau : inondations, étiages, cultures submersibles, habitat en sécurité.

Développement des villes dans le lit majeur, peur de l'inondation, changements effectués par l'homme sur les bords du fleuve (turcies, puis levées, déversoirs, canaux).

Changement climatique : suite à une époque médiévale plutôt « équilibrée », dès le XV^e siècle des grandes crues et des importants étiages rendent incertaine la vie des riverains.

On creuse et approfondit les canaux existants, puis on en comble d'autres. Ils naissent puis disparaissent, les habitations s'y installent puis périssent.

Certaines de ces transformations sont naturelles, d'autres programmées (Tours : île de la Madeleine, île St Jacques, « ruau » St Anne, île de St Côme, île de Marmoutier ; déplacement du confluent Vienne-Loire, les îles de Ponts-de-Cé).

Les coteaux de tuffeaux sont utilisés pour le stockage et pour l'habitat (Souzay-Champigny, La Grande Vignolle (Turquant), Grenier de César (Amboise), Carrière sur le territoire de l'actuelle Orléans, etc.)

La littérature, surtout la poésie, magnifie ce paysage.

I.b. Extraits littéraires ou autres sources d'époque

Exemples de sources susceptibles à utiliser dans les vidéos. Liste non exhaustive ni obligatoire.

Sources

Étiage :

Octobre 1461, Tours : un simple filet d'eau parcourait de grandes étendues de sable en aval du pont. Les élus ont disposé « un ponceau au travers d'un ruisseau estant devant la ville a passer en l'isle Saint Jacques, au droit de la Foire le Roy »

Inondation :

« *En 1526, au mois de may, fust le pays d'Anjou presque sub mergé d'eaux d'une crue qui vint en la rivière de Loire, [...] et sembloit que toute l'isle des Ponts de Sée flotast sur l'eau, et tant continuèrent lesdites inondations que la levée rompit en plusieurs endroits, et y eut aucunes maisons fondues et submergées. Toutes choses semées en la vallée furent perdues et gastées... »*

Mai 1527 Orléans : « *Les 15, 16, 17 et 18, Loire se desborda, dit-il, rompit les levées, destruisit et renversa plusieurs maisons qui estoient le long desdites levées ; plusieurs hommes, femmes, enfans et bestes furent noyées et submergées et tellement se grossit qu'elle se joignit avec Loiret. »*

1615 « déuge de Saumur » : « *L'hyver avoit esté grand, lequel s'estoit porté fort neigeux, et les neiges estoient demeurées sur la terre près d'un mois, qui commencèrent à fondre vers les premiers jours de caresme; d'un costé, Loire, Vienne et l'Authion s'eslevèrent contre nous, et assiégèrent nostre ville, les eaux ne laissèrent plus voir la terre, tout n'estoit qu'une mer. Saumur, qui est comme une péninsule ou presque isle, entre quatre rivières, ressemblloit mieux une isle qui nageoit entre les eaux. »*

Littérature

Le genre du mot « Loire » pouvait être à l'époque aussi bien masculin que féminin et on a parlé souvent « du rivière Loire » et d'autres fois du fleuve. Les poètes ont chanté son « rivage écumeux », le « blond Loire », le « Loire gaulois », le « Loire glorieux », « le Loire, et son limon crasseux », « le Loire sablonneux » mais aussi bien les « vagues de Loire » et le « flot de Loire » représentant des dangers. Ils rimaien sur les « nymphes Angevines », « gentilles Naïades », dieux et déesses antiques, symbolisant les femmes de leur époque, qui animent ses eaux et ses berges. Le paysage comme le « bon vin d'Anjou » sont loués par les vers.

Joachim Du Bellay : Sonnet

Loire fameux, qui, ta petite source,
Enfles de maints gros fleuves et ruisseaux,
Et qui de loin coules tes claires eaux
En l'Océan d'une assez vive course

...
Commande doncq'aux gentilles Naïades
Sortir dehors leurs beaux palais humides
Avecques toi, leur fleuve paternel,

Pour saluer de joyeuses aubades
Celle qui t'a, et tes filles liquides,
Déifié de ce bruit éternel

Ode au fleuve Loire

... Les monts, les vaux et campagnes
De ce terroir que tu baignes.
Regarde, mon Fleuve, aussi
Dedans ces forêts ici,
Qui leurs chevelures vives
Haussent autour de tes rives,
Les faunes aux pieds soudains,
Qui après biches et daims,
Et cerfs aux têtes ramées
Ont leurs forces animées...

Amadis Jamyn (1540-1593) : *Un adieu*

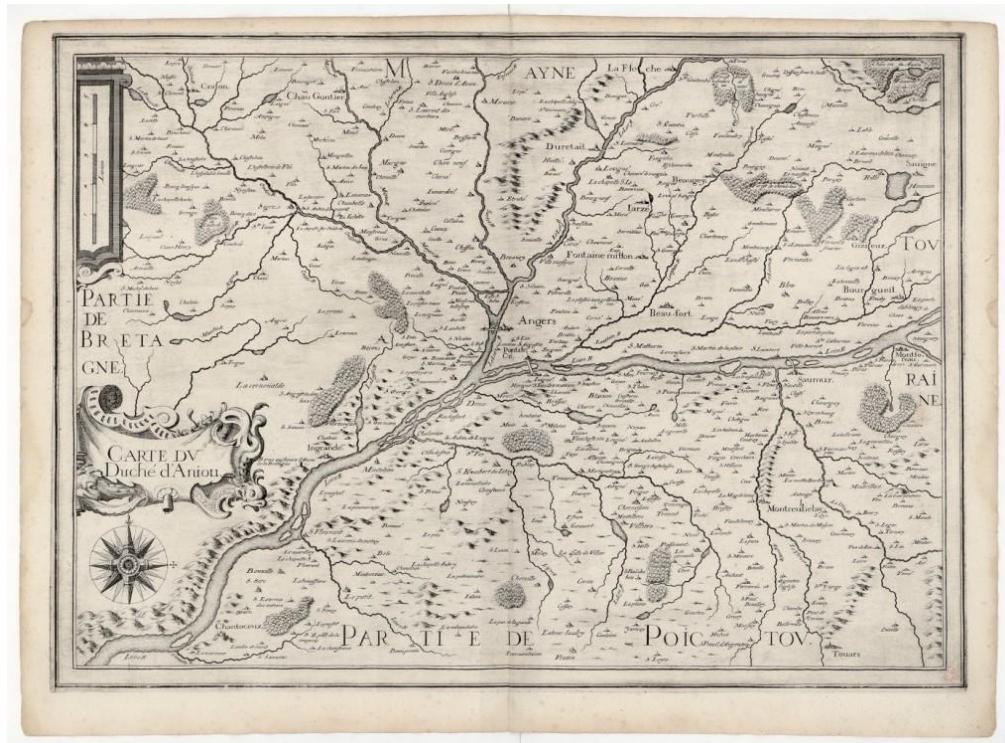
Coutaux vineux, adieu plains herbeuses,
Cours de la Loire aux rives sablonneuses,
Adieu, maison de nous amours témoin,
Tousjours mon nom fay bruire en quelque coin...

Pierre Ronsard (1524-1585) : *Voyage de Tours*

...Puis dès le point du jour redoublant le marcher
Nous vîmes en un bois s'élever le clocher
De Saint-Cosme près Tours, où la noce gentille
Dans un pré se faisait au beau milieu de l'île...

I.c. Exemples d'éléments iconographiques

Cartographie ancienne



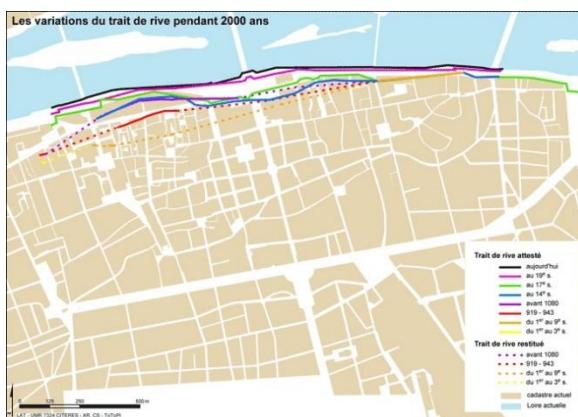
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Atlas, Ch. Tassin, 1612, BNF, gallica.fr

Cartographie moderne



La Loire de Montlouis sur Loire au bec du Cher, XVIIe, BNF, gallica.fr



Les variations du trait de rive de la Loire à Tours
Atlas Archéologique de Touraine, Université de Tours, Henri Galinié

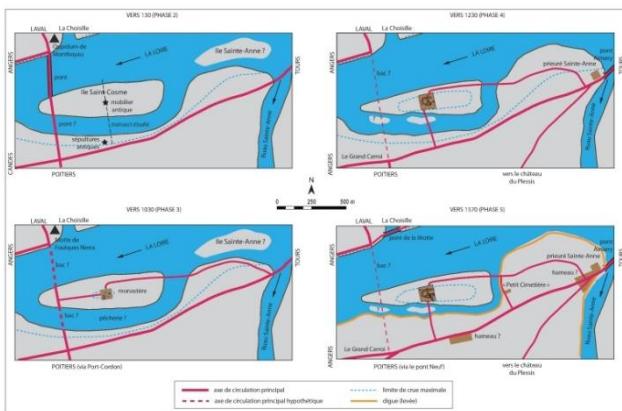


Fig. 13 : évolution de l'île de Saint-Cosme dans son environnement topographique

L'évolution de l'île de Saint-Cosme dans son environnement topographique
Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire, Bruno Dufaÿ

Graphiques explicatifs

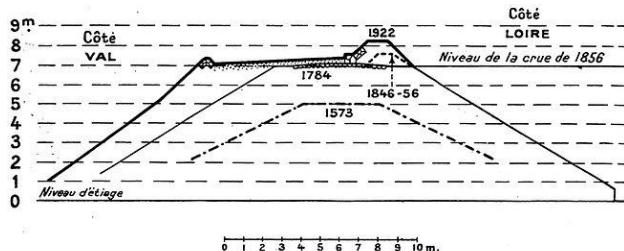
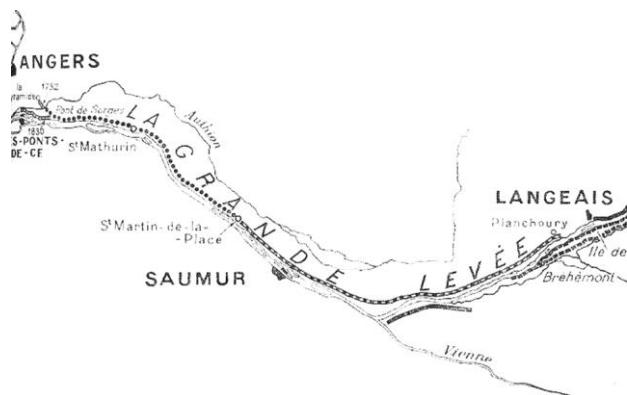


FIG. 56. — ÉVOLUTION DES FORMES DE LA LEVÉE DEPUIS LE XVI^e SIÈCLE.

Profils exécutés d'après les documents suivants :

- 1^{er} Règlement sur le fait des turcies et levées, 28 avril 1573, article VIII (Arch. Ville de Tours, DD 2);
- 2^{er} Profil de la levée entre Montlouis et Tours dressé en 1784 (Arch. Indre-et-Loire, C 274);
- 3^{er} Profil type en rase campagne de la levée de la haute vallée d'Anjou après les aménagements exécutés de 1913 à 1922 (communiqué par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées d'Indre-et-Loire).



Extrait de Roder Dion, le Val de Loire, étude de géographie régionale, 1978

Photographie



St-Benoît-sur-Loire, levées
lgp.cnrs.fr, Emmanuèle Gautier



Les Greniers de César à Amboise
Photo Nouvelle République

II. AMENAGEMENT 2

II.a. *Items, faits et thématiques : Investir le fleuve et ses berges : développement des villes, usages, projets*

Constructions des ponts, installations des moulins à l'eau, des pêcheries, des boucheries, des tanneries, des teinturiers (résultats de fouilles, Tours, Blois, Orléans), exemples de réglementations et récits d'étiages et d'inondations.

Souci de salubrité publique : toilettes et fontaines publiques.

Multiplication des ports et des péages (revenus pour les seigneurs, les ecclésiastiques et pour les villes aussi), exemples de réglementations.

Marchés à la proximité des ports : évoquer le commerce et les industries locales (textile, soie).

Des projets audacieux : extension de la ville de Tours vers le lit de La Loire, fin XVe., vision grandiose de Léonard de Vinci pour lier la Loire au Rhône (le réseau Rhône et Saône avec le réseau Loire, Cher, Allier) par Romorantin.

2^e moitié du XVe : les villes se fortifient toujours, les souvenirs des Guerres de Cent Ans sont vifs. (2^e moitié du XVI^e : les guerres de religion), (résultats des fouilles, Tours, Orléans) : les enceintes coupent le lien entre les villes et le fleuve.

II.b. *Sources d'époque et extraits littéraires*

Sources

Soucis sanitaires :

1461, Tours : «*Une maison que firent faire les élus encontre le dehors de la première bastille de pierre pour y faire chambres aisées ...* » (AM, Tours, CC, reg. n° 35, P 88. 89.) se situait sur le pont, mais souvent, à l'étiage la Loire s'est retiré et « ...a ceste cause lesditz retrairodonoient infection au peuple qui passoit par dessus ledit pont... », 8 septembre 1479 ; (CC, reg. n° 43, P 143v°. 90.).

Projet royal dans le lit de la Loire :

1480, Tours : Le projet royal prévoyait de faire « *croistre ladite ville du costé devers la rivière de Loire* » et de « *faire destourner un bras de ladite rivière de Loire que passe par empres la ville et le mectre devers les faulxbourgs du pont...* » (AM, Tours, CC, reg. n° 45, f 117.).

Entretien du lit :

1547, Lettre-patente d'Henri II concernant la police de la voie navigable, en la Loire et ses affluents, par lesquelles : « *Comme, par suite de l'édit perpétuel du 1544, plusieurs des empêchements de navigation ont été ôtés, mais encore y en a en grand nombre, et recommencent de jour en jour, en sorte que s'il n'y est diligemment pourvu, la chose est en danger de retourner à son premier désordre. Est ordonné qu'après signification à ceux auxquels appartiennent les écluses, pêcheries, nasseries, moulins, arbres, paulx, pieux, empêchant la navigation, sera permis aux Marchands de les faire ôter aux dépens de la chose ou de ceux auxquels lesdites pêcheries, etc., appartiendront* ».

Fortifications sur les berges :

10 avril 1564 - Lettres-patentes de Charles IX concernant les travaux à faire dans le lit de la Loire, le long des murs d'Orléans, en aval du pont, par lesquelles : « *Les bourgeois, manants et habitants d'Orléans, ayant humblement fait dire et remontrer que, des démolitions dernièrement faites par le commandement du Roi des tours et forteresses de la Ville, il est issu une grande quantité de pierres de taille qui sont demeurées inutiles à l'endroit d'icelles démolitions, etc., qu'elles serviraient grandement, tant à continuer le cail encommencé à faire le long des murs, alonger en la rivière la motte où souloit être la halle au pain, au-dessous des ponts, pour serrer icelle rivière et la faire couler contre le cail et près de la Ville comme elle est contrainte par le moyen du duict qui est fait au bout de la motte étant au-dessus des ponts...* »

Soucis citadins :

« *L'an 1607, environ deux ou trois jours devant Noël, les neiges commencèrent avec un verglas qui gela les vignes en bois avec une grande froidure; jusque vers les Rois les neiges furent fort grandes ; [...] la rivière de Loire qui estait lors fort grande, fut toute remplie de grosses glaces, [...] tous les ponts furent bouchés, et fut ladite rivière prise depuis Nantes jusqu'à Roanne. [...] À Sully y eut si grande et rude... qu'elle rompit tous les liages, tant cordes et cables des moulins, et les emmena jusques au détroit des métairies de Saint Pere, et au-dessous, et en ce lieu, ladite desserre s'arrêta, ou elle laissa lesdits moulins tout* »

rompus et brisés, cachés de glaçons aussi hauts que lesdits moulins, sy qu'il estait malaysé aux meuniers reconnaistre chascun le sien ».

16 juin 1623, Angers, Pont des Treilles : le sieur Du Bellay, échevin rote : « *qu'il luy a esté représenté diverses fois par plusieurs notables personnes l'incommodité que souffre le public de ce qu'il n'y a passaige à aller d'un costé de la ville à l'autre que par sur le grand pont tant que aux jours de marché se trouve tel nombre de charettes qui encombrent les commodités par l'usaige dessus dit tant qu'il est impossible ou très difficile de passer de cheval ou de pied.* ». (AM Angers.BB67)

Littérature

Pierre Ronsard (1524-1585) : Sonnet, 1569

Ainsi qu'on voit au retour de beaux mois
Se promener ou nos dames de Blois,
Ou d'Orléans, ou de Tours, ou d'Amboise
Dessus la grève où Loire se dégoise,
A flot rompu : elles sur le bord vert
Vont deux à deux au tétin découvert...

Amadis Jamyn (1540-1593) : Sonnet, XXIV

...Tours que je t'aime et non pour l'apparence
De tes clochers qui voisinent les cieux
Non pour les biens de ton air gracieux,
Non pour te voir le beau jardin de France...

Guy de Tours, 1562-1611 (?)

Loire qui vas de ton onde vitrée
Rasant les murs de ma ville de Tours,
Et qui conduis, sans faire aucun détours,
Tes flots chenus au sein de la Marée,

Si tu vois plus, sur ta rive dorée
D'un beau sablon, s'égayer de maints tours
Cette beauté, source de mes amours
Et des tourments qui m'ont l'âme égarée...

II.c. Exemples d'éléments iconographiques

Œuvres sur les personnalités historiques



Jean Clouet, François I^{er}, vers 1525
Musée du Louvre, Paris



Portrait de Pierre Ronsard, XVII^e
Musée de Beaux-Arts, Blois



« Autoportrait » de Leonardo de Vinci
Bibliothèque Royale, Turin

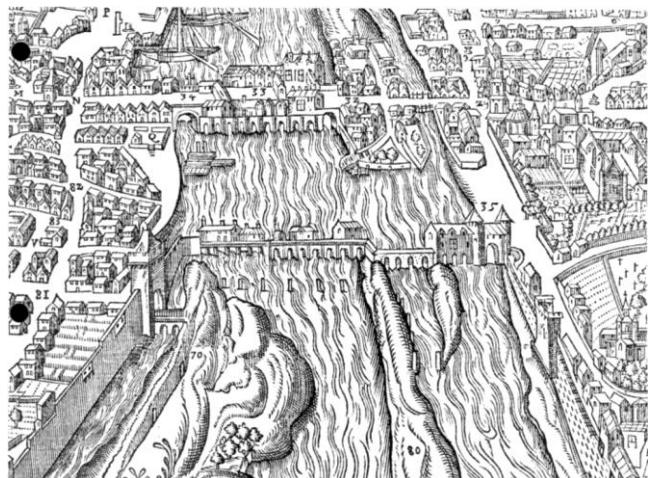
Gravures : vues, cartes, en couleur ou non



Tours, le quartier St Gatien, XVII^e, L. J. Visscher, 1625,
Gravure, (c) Région Centre-Val de Loire, Inventaire général



Amboise au XVI^e siècle, aquarelle,
The Morgan Library & Museum, New York



A. Vandelant, Vue cavalière d'Angers, 1576, gravure
Musées d'Angers



Ch. Tassin, Vue de Blois, 1634, gravure
Archives Départementales du Loir-et-Cher



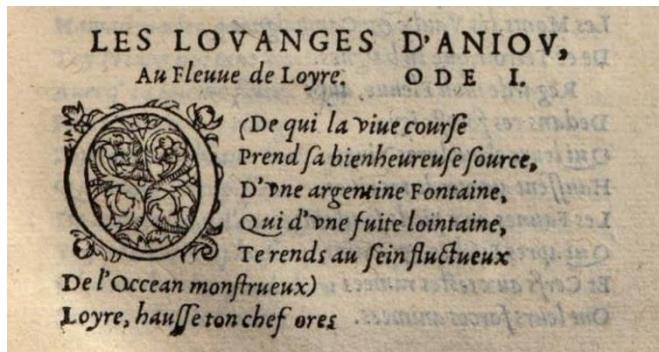
Vue d'Orléans, avant 1568, gravure, Médiathèque d'Orléans
Photographies



Tannerie d'Orléans, Orléans Métropole, Pôle d'Archéologie, 2015.



Pêcherie de Blois, PCR Blois



Extraits d'œuvres littéraires

Les thématiques des 6 petits films de 3-4 minutes sur la Loire à la Renaissance

I. Aménagement		II. Navigation / Commerce		II. Circulation	
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Aménagement du paysage	Développement les villes	La navigation	Le commerce	Les voyageurs	La Loire en guerre et en paix
Le bassin de la Loire et ses changements naturels	Les berges	Acteurs/usagers : Communauté des marchands, voituriers d'eau, nautoniers, ... fermiers de péage, ...	Commerce des vivres (céréales, poissons, ...), cuisine dans le Val de Loire	Circulation des personnes, voyageurs simples, ambassadeurs, visites royales	Transport des produits de luxe (textile, livres)
Les changements effectués par l'homme sur les bords du fleuve (turcies, levées, déversoirs, etc.)...	Les ponts	Les bateaux	Economie locale / Commerce du vin, du sel, etc.	La durée du voyage et ses aléas	Commerce de matériaux de construction (tuffeau, ardoise, bois)
Le réseau européen, projets de Léonard de Vinci	Les moulins et les pêcheries	Les réglementations / Les conflits d'usages	Economie internationale (métaux, laine) etc...	Accueil des visiteurs illustres	Utilisation de ces matériaux : constructions dans les villes, châteaux
Agriculture - villes	Les boucheries, les teinturiers, les tanneurs...	Balisage du lit	Autres produits alimentaires exotiques (épices, sucre, poissons, fruits exotiques...)	Littérature et gens des lettres	Transport des armes et des hommes d'armes
Inondations / étiages : histoires locales	Les ports et les marchés	Accidents	Les péages, exemptions, cas surprenants, ou typiques	Musique	La Loire et les guerres de religion
Littérature magnifiant le paysage	Les péages		Art de la table (faïence de Nevers, verre)	Accidents	
			Accidents		

Extrait du tableau des inondations et des étiages

Marché valant acte d'engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Acheteur

Madame Christelle MORANCAIS, Présidente, représentante de la Mission Val de Loire

OBJET DU MARCHE : PRODUCTION D'UNE SERIE DE VIDEOS : « PORTRAITS DE LOIRE A LA RENAISSANCE »

Consultation 1

N° du marché : 20192019012101

Le présent marché est un marché passé en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ENTRE :

Madame Christelle MORANCAIS, Présidente du Syndicat Mixte
81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 TOURS Cedex 1
Tél. 02 47 66 94 49 - Fax 02 47 66 02 18
smi@mission-valdeloire.fr www.valdeloire.org

Représentant l'acheteur d'une part,

ET :

La Société dont le siège est situé

Nom commercial et dénomination sociale.....

Numéro d'identification S.I.R.E.T:

Code d'activité économique principale APE:

Représentée

Ci-après désigné : "Le titulaire"

d'autre part

(Page à utiliser en cas de groupement)

Le présent marché est un marché passé en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ENTRE :

Madame Christelle MORANCAIS, Présidente du Syndicat Mixte
81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 TOURS Cedex 1
Tél. 02 47 66 94 49 - Fax 02 47 66 02 18
smi@mission-valdeloire.fr www.valdeloire.org

Représentant l'acheteur d'une part,

ET

Le groupement d'entreprises (*à compléter par le candidat*)

- conjoint** (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)
 solidaire,

et désigné dans le marché sous le nom "titulaire »

1er cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone)
- et immatriculé sous le n° de SIRET :
- sous le n° d'inscription au code APE :

2ème cocontractant

M.....

- Agissant en mon nom personnel, domicilié(e) à **ou** au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme de la société)
- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone)
- et immatriculé le n° de SIRET
- sous le n° d'inscription au code APE :

D'autre part,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire (article 45 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par

:

.....mandataire du groupement

Il a été convenu ce qui suit :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation et après avoir produit les attestations et certificats demandés, le prestataire s'engage sans réserve à exécuter les prestations demandées.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire (1), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par l'acte d'engagement et le CCTP n°20192019012101, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions et prix définis ci-après. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois, que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 1- Objet du marché

Ajout élément résumé du CCTP

Il s'agit d'une consultation pour la production d'une série de 6 vidéos portant sur les portraits de Loire à la Renaissance ; la réalisation de supports de communication destinés à valoriser les actions menées en faveur de la préservation, la gestion et la valorisation du Val de Loire patrimoine mondial.

Le Val de Loire, de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco le 30 novembre 2000, au titre des paysages culturels vivants. La Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional créé en mars 2002 est portée par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. L'une de ses missions principales est l'appropriation des valeurs de l'inscription.

Le pouvoir adjudicateur souhaite tout à long du marché bénéficier de conseils et des orientations stratégiques dans les choix de développement de ces vidéos (les évolutions techniques, technologiques et des usages des internautes) pour répondre à ses missions sur un territoire étendu avec une densité d'acteurs, de publics variés et de compétences.

Code nomenclature C.P.V. :

921111100-3 Production de films et de vidéos à usage pédagogique

Article 2 : Définition

Ce marché est un marché de prestations intellectuelles entrant dans la catégorie de marchés qualifiés de marchés de services.

Article 3- Documents contractuels

3-1 – Pièces contractuelles :

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret marchés publics.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent marché, qui, signé par les deux parties, vaut acte d'engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et son annexe financière correspondant à la décomposition du prix global et forfaitaire sous la forme d'un devis détaillé poste par poste en euros (conception graphique/image, montage, traitement du son, cession des droits, frais généraux etc..) liste non exhaustive.
- le calendrier d'exécution.
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;

¹ 1) Rayer les mentions inutiles

- La note d'intention artistique / méthodologique et technique (description des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations dans l'espace et dans le temps avec un calendrier d'exécution).
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles ou C.C.A.G.-P.I. approuvé par arrêté du 16 septembre 2009 (journal officiel du 16 octobre 2009).

Toute clause portée dans les conditions générales du titulaire, dans les tarifs, dans toute documentation, et contraire aux dispositions des pièces susvisées constitutives du présent marché, est réputée non écrite.

3-2-Assurances

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes de dommages causés par l'exécution des prestations. À tout moment durant l'exécution du marché le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

3-3- Obligations relatives à la sous-traitance

Le titulaire est habilité à sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché, provoquant obligatoirement le paiement direct de celui-ci pour des prestations supérieures à 600 € TTC. L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par le pouvoir adjudicateur. L'acceptation de l'agrément d'un sous-traitant ainsi que les conditions de paiement correspondantes sont possibles en cours de marché selon les modalités définies à l'article 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement devront être explicitement formulés par la Mission Val de Loire par écrit, après réception d'une déclaration mentionnant, en sus du projet d'acte spécial ou de l'avenant :

- une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
- Les capacités professionnelles
- son identité bancaire et les modalités de paiement direct
- son contrat d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers.

3-4-Obligations du titulaire

Le titulaire a une obligation de résultat et de moyens. Il est tenu de signaler tout problème rencontré pendant l'exécution des prestations et de faire les suggestions qui amélioreront la qualité de sa prestation.

Article 4- Durée du marché :

La durée du marché est fixée à 1 an, à compter de la date de notification, avec l'émission d'un bon de commande pour chaque vidéo produite par le titulaire du marché de mai à novembre 2019.

Article 5 – Prix

Le marché sera conclu à prix global forfaitaire et non révisable, il s'établit conformément à la décomposition du prix global et forfaitaire annexée au présent document par un devis détaillé poste par poste précisé dans l'annexe financière en euros.

AE – PRODUCTION D'UNE SERIE DE VIDEOS : PORTRAITS DE LOIRE A LA RENAISSANCE
N°20192019012101

Tous les frais du titulaire relatifs à l'accomplissement de sa mission qu'il s'agisse de temps passé, frais de secrétariat, livraison, établissement de documents, frais généraux, les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation et y compris toutes taxes, les frais de personnels et de déplacements sont réputés compris dans le prix forfaitaire. La TVA applicable est celle en vigueur à la date de la facturation.

Le candidat s'engage à exécuter l'ensemble des prestations demandées par la Mission Val de Loire et à livrer les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous suivant le calendrier d'exécution :

Vidéo prix unitaire	<i>Montant HT (en €)</i>	<i>Montant TVA (en €)*</i>	<i>Montant TTC (en €)</i>

* Le taux de la TVA en % :

Soit en toutes lettres

Le montant HT :

Le montant TTC :

Prix global de la série de 6 vidéos	<i>Montant HT (en €)</i>	<i>Montant TVA (en €)*</i>	<i>Montant TTC (en €)</i>

* Le taux de la TVA en % :

Soit en toutes lettres

Le montant HT :

Le montant TTC :

Le prix du marché est forfaitaire. Il est réputé ferme pendant la durée du marché pour chacune des vidéos. Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres.

Article 6 – Modalités d'exécution

Le titulaire présente dans sa proposition un calendrier d'exécution. Le calendrier validé par l'acheteur a valeur contractuelle et en cas de non-respect, le titulaire encourt les sanctions prévues au présent marché pour ce qui concerne les pénalités et à l'article 32 du C.C.A.G P.I, pour ce qui concerne la résiliation.

Le format d'exécution des six vidéos, en version audio en français sous-titrée en français et en anglais. Les vidéos devront pouvoir être projetées et diffusées sur le web, Youtube et les réseaux sociaux. Format HD. Résolution minimum : 1920*1080 pixels. Norme d'encodage vidéo (H.264 ou H.265/HEVC) audio (AAC).

A l'issue de la vérification de la prestation remise, l'acheteur prononce une décision de réception, d'ajournement, de réception avec réfaction, vérification qualitative / quantitative ou rejet des prestations conformément à l'article 27 du C.C.A.G P.I et suivants. Les prestations font l'objet de paiements partiels ou définitifs après constatations du service fait.

Article 7 – Régime d'utilisation des résultats et régime des droits de propriété intellectuelle

Ces droits comprennent l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation et notamment les droits de dupliquer, de charger, d'afficher, de stocker, d'exécuter, d'adapter, d'arranger, de corriger, de traduire, d'incorporer ainsi que le droit de communiquer à des tiers les résultats à des fins non commerciales, notamment à des fins d'information et de promotion eu égard au rôle de la Mission Val de Loire et auprès de tiers désignés.

Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont concédés pour le monde entier. Cette concession des droits couvre les résultats, à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations. Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché.

Les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et des droits de toute nature relatifs aux résultats de l'option B, telle qu'elle est définie à l'article 25 et suivants du CCAG-PI.

Le titulaire cède à l'acheteur les droits d'usage, de reproduction, d'adaptation et de représentation des éléments conçus dans le cadre du marché, sans limitation de lieu, d'étendue et de destination.

Il en est précisé le contenu de ces droits :

- **Le droit d'usage** : l'acheteur se réserve le droit d'exploiter l'ensemble des contenus produits dans le cadre du marché ;
- **Le droit de reproduction** : l'acheteur se réserve le droit de reproduire ou de faire reproduire l'ensemble des contenus produits dans le cadre du marché, sur tout support, notamment papier, magnétique, numérique ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu à ce jour, actuel ou futur, et ce sans limitation de nombre ;
- **Le droit d'adaptation** : l'acheteur se réserve le droit d'adapter, de faire adapter l'ensemble des contenus produits dans le cadre du marché, de les faire évoluer, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et sur tous supports mentionnés au précédent paragraphe ;
- **Le droit de représentation** : l'acheteur se réserve le droit de représenter l'ensemble des contenus produits dans le cadre du marché, de les diffuser ou de les faire diffuser, de quelque manière que ce soit, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous réseaux de télécommunications, actuels ou futurs, et ce sur tout support et en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou organisme.

Le titulaire ne peut faire aucun usage commercial des résultats sans l'accord préalable de l'acheteur.

Article 8 – Modalités de règlement

Les paiements s'effectuent selon les règles de la comptabilité publique par virement administratif sous 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement et attestation du service fait à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Interrégional
Mission Val de Loire patrimoine mondial
81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 TOURS Cedex 1

Le défaut de paiement dans les délais prévus selon les dispositions de l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. En cas de retard de paiement, le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Le retard de paiement donne lieu, en outre, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et portant, outre les mentions légales fixées notamment au Code Général des Impôts et au Code de la consommation, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur le présent marché,
- le numéro et la date du marché et de chaque avenant,
- la date de facturation
- les prestations livrées ou exécutées,
- le montant hors taxe des prestations en question éventuellement ajusté,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- le numéro de SIRET et le code APE

Lorsque le titulaire remet au pouvoir adjudicateur une demande de paiement, il y joint les pièces nécessaires à la justification du paiement.

Une facturation électronique pourra se substituer à un envoi papier des demandes de paiement dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique et ses décrets d'application.

Le titulaire du marché demande que la personne publique règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

Compte ouvert au nom de :

Code établissement :

Banque :

Code guichet :

Numéro de compte:

Clé RIB :

IBAN :

Domiciliation :

Le comptable public assignataire des paiements est :

Madame le Payeur Régionale Centre Val de Loire

4, Place du Martroi – 45 032 ORLEANS

Imputation budgétaire : 611 – contrat de prestation de service.

Article 9 – Périodicité des paiements :

Les prestations seront réglées sur présentation d'une facture mensuelle correspondant aux prestations définies dans le CCTP.

Article 10 – Pénalités de retard

Il pourra être appliqué une pénalité, par jour calendaire de retard et/défaut de qualité par prestation concernée en fonction des interventions prévues dans le bon de commande et calendrier d'exécution. Par dérogation aux dispositions indiquées à l'article 14 du CCAG-PI, en cas de retard non motivé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, le lendemain du jour ou le délai contractuel d'exécution, une pénalité par jour de retard de 1% du montant de la prestation.

Article 11 – Situation juridique et fiscale

Le titulaire du marché affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché:

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Article 12 : Résiliation du marché

Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci ou résilier le marché, aux torts du cocontractant et se réserver la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire conformément aux articles 29 à 36 du C.C.A.G – P.I.

Article 13 – Litiges et différends

Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 37 C.C.A.G – P.I. En cas de litige, et après épuisement de toute solution amiable, résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal administratif d'ORLEANS est seul compétent et la loi française est seule applicable.

Article 14 – Langue

Tous les documents, inscription, sur matériels, correspondances, demande de paiement, ou mode d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Article 15 – Dérogations aux documents généraux

L'article 4 documents contractuels du présent marché déroge à l'article 4.1 du C.C.A.G - P.I.

L'article 14 relatif aux pénalités de retard du présent marché déroge de l'article 14.1 du C.C.A.G - P.I.

Article 16 – Confidentialité :

Le titulaire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, études, informations et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la personne publique. Le titulaire garantit par ailleurs qu'il tiendra ses salariés informés des termes du présent marché et se porte fort du respect par lesdits salariés des obligations en résultant.

A , le

Fait en un seul original

Mention "lu et approuvé"
Signature du candidat

A , le
Le représentant de l'acheteur

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente)

Annexe financière: Décomposition du Prix Global et Forfaitaire suivant les postes indicatifs en montants H.T et TTC :*

Traitements des données fournies par la Mission Val de Loire

Réalisation des story-boards

Écriture des scénarios

Réalisation des animations (recherches graphiques, maquettage, essais d'animation)

Conception et montage vidéo et audio

Création de l'ambiance sonore ou musicale

Enregistrement d'une voix off

Export et remise des vidéos à la Mission Val de Loire

Cession des droits

Temps de travail équipe dédiée (Réunion(s) de calage, déplacements)

**Liste non exhaustive*